

Acquisition d'un logiciel d'archivage et d'exploitation de données numériques pour reprise des actes anciens de l'état-civil

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La reprise des actes anciens de l'état-civil nécessite l'acquisition d'un complément de logiciel pour l'archivage et l'exploitation d'informations des pages de registre copiées par scannérisation sous forme de données numériques.

Cela permettra d'améliorer les conditions et les temps de délivrance aux usagers des copies et extraits d'actes de l'état-civil, d'assurer une meilleure conservation des registres de l'état-civil, et de pouvoir transmettre par des moyens informatisés des éléments d'état-civil.

L'opération porte sur 187 200 actes et sa réalisation est estimée à 750 000 F (114 336,76 €) ; elle est divisée en une tranche ferme définitive et en deux tranches conditionnelles.

Le Conseil Municipal avait donné un avis favorable lors du vote du budget primitif 2001 à l'inscription d'une somme de 500 000 F (76 224,51 €) sur la ligne budgétaire 92.022.6042 (code projet 1803) afin de débiter une première tranche de l'opération en 2001.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché (s) à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des prestations ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- assurer le financement du solde de l'opération sur les budgets primitifs 2002 et 2003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 2001.